

CABINET

Décret n° 2003-17 du 03 FEV 2003portant nomination des conseillers techniques
du Président de la République*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,*

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 2003-13 du 3 février 2003 portant modification de l'article 24 du décret n°2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs.

DECRETE :

~~Article premier~~ - Sont nommés conseillers techniques du Président de la République :

- ~~Monsieur~~ (Jean Claude) LECKO-LOCHET ;
- Docteur (Grégoire) MBERE ;
- Docteur Malot OKEMBA ;
- ~~Mme~~ (Henriette) MIERE-MOUANKIE ;
- ~~Monsieur~~ (Yves) ICKONGA ;
- ~~Mlle~~ Peggy Francine NDONGO ;
- ~~Monsieur~~ (Ruffin) BIDOUNGA.

~~Article 2~~ - Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.~~Article 3~~ - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise des intéressés, sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le

03 FEV 2003



Denis SASSOU-N'GUESSO. -